

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Page 1, ligne 29, après "municipalité" insérez "ou comté."

Page 1, ligne 32, après "par" insérez "le président ou *custos* des sessions de paix ou par"

Page 1, ligne 33, après "magistrats" retranchez les mots "de la municipalité"

Le préambule a été de nouveau lu et agréé.

Le titre a été de nouveau lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait quelques amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre de Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du fonds de retraite du service civil," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour amender l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage du bois sur les rivières et cours d'eau," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant une exploration de l'île de la *Chaudière, Ottawa,*"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente et unième section de l'acte 33 *Vict.*, chap. 3, et pour amender la section 108 de l'acte des terres de la Puissance."